

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 1^{ER} OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents excusés : 5

Membres ayant donné procuration : 5

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, SAND Gilbert, SCHMITT René, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets du SMICTOM

Etaient absents ayant donné procuration :

DANGELSER Aimé donnant procuration à KOPP Audrey, EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph, FISCHBACH Jean-Marc donnant procuration à DOPPEN Hans, KERN Viviane donnant procuration à OBERLE Carine, SCHMITT Claude donnant procuration à Béatrice LORENTZ,

Etaient absents excusés : DORSCHNER Christian, ESTEVES Christine, HITTINGER Denis, HOLZSCHERER Daniel, ROBITZER Georges

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :



Le Président :

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20241001-982269-DE

5- Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Directeur de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.



Filières	Date et n° de délibération	Statut	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Durée hebdomadaire	Poste budgété	Poste pourvu/occupé	Poste vacant
Administrative	Délibération 7 du 05/04/2022	Contractuel	A	Attaché principal	Chargée de mission	Général	32h	1	1	
	Délibération 4 du 27/06/2023	Titulaire	A	Attaché	Chargé de communication	Général	28h	1	1	
	Délibération 6 du 28/06/2016	Titulaire	B	Rédacteur	Gestionnaire administrative comptabilité / ressources humaines	Général	35h	0	1	
	Délibération 6 du 27/06/2023	Titulaire	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Agent d'accueil	Accueil	35h	2	2	
	Délibération 16 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint administratif	Agent administratif et d'accueil	Général	35h	1	1	
	Délibération 16 du 7/02/2023	Contractuel	C	Adjoint administratif	ADTP	Accueil/ADTP	35h	1	1	
	Délibération du 30/01/2024	Contractuel	C	Adjoint administratif	ADTP - Agent d'accueil et de la relation usagers	Accueil	35h	1	1	0
	Délibération 15 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint administratif	ADTP - agent d'accueil	Accueil/ADTP	35h	1	1	
	Délibération du 29/10/2013	Titulaire	A	Ingénieur principal	DGS	Général	28h	0	0	1
Technique	Délibération 5 du 04/04/2023	Contractuel	A	Ingénieur principal	DGS	Général	35h	1	1	
	Délibération 15 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	ADTP	ADTP	28h	1	1	
	Délibération 16 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	ADTP	ADTP	28h	1	0	1
	Délibération 4 du 04/04/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	Maître composteur	ADTP	28h	1	1	
	Délibération 5 du 27/09/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	Guide déchets verts	ADTP	35h	1	1	
Animation	Délibération du 1/10/2024	Contractuel	C	Adjoint d'animation	ADTP	ADTP	35h	1	1	

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs comme décrit ci-dessus,

Et CONSIDERE tous les postes non mentionnés dans le tableau des effectifs comme supprimés.

Saverne, le

Pour extrait conforme,

Le Président

Joseph CREMME



REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20241001-982269-DE